

Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 22 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dument convoqué le 17 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle de la Mairie.

Conseillers présents : Mesdames Martine GIRE, Claudine PASTRE et Christine PEGHAIRE, et Messieurs Gilles BERINGER, Yvon DARNE et Grégory PITOT.

Absents excusés : Mesdames Aurélie BARLIER Françoise DOUBLET, et Messieurs Georges BERINGER et Jean-Claude TALLOBRE.

Pouvoirs : M. Georges BERINGER donne pouvoir à M. Alain GARNIER.

Désignation du secrétaire de séance : Gilles BERINGER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à ajouter une délibération concernant une convention avec les chasseurs. Les conseillers présents, à l'unanimité, acceptent de rajouter ce point à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1- **Approbation des procès-verbaux des séances du 10 mai et du 09 juin 2023.**
- 2- **Délibération : Autorisation donnée au Maire, ou son représentant, de signer un compromis de vente en vue de l'achat de l'immeuble à vocation commerciale (cadastré B 182) et ayant pour activité bar, tabac, dépôt de pain, épicerie de base et produits de première nécessité, pour une valeur d'achat de 47 000 €.**
- 3- **Délibération : Autorisation donnée au Maire, ou son représentant, de signer un compromis de vente en vue de l'achat du fonds de commerce de l'immeuble cadastré B 182 et sa licence IV, avec l'exploitante, pour une valeur d'achat de 20 000€.**
- 4- **Délibération : Souscription d'un emprunt de 65 000 € (taux fixe) sur le budget principal, comme prévu dans le budget primitif (cf. PV de la séance du 10 mai 2023 : avis favorable à l'unanimité des conseillers présents). Banques consultées : Banque Postale, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole.**
- 5- **Délibération : Projet d'installation de panneaux solaires sur le toit de la salle polyvalente et bénéficiaire d'une autoconsommation partagée (école, local technique et salle polyvalente). Devis pour simulation énergétique et économique de l'opération d'autoconsommation et démarches auprès d'ENEDIS pour la création d'autoconsommation collective : EI PEREZ Nicolas pour un montant de 2 940 €.**
- 6- **Délibération : possibilité de contrat par alternance à l'école maternelle.**
- 7- **Divers :**

1 : Approbation des procès-verbaux des séances du 10 mai et du 09 juin 2023

Aucune remarque n'étant apportée, les PV des séances du 10 mai et du 09 juin 2023 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2 : Délibération : Autorisation donnée au Maire, ou son représentant, de signer un compromis de vente en vue de l'achat de l'immeuble à vocation commerciale (cadastré B 182) et ayant pour activité bar, tabac, dépôt de pain, épicerie de base et produits de première nécessité, pour une valeur d'achat de 47 000 €

M. le Maire rappelle le contexte, pour l'achat du bâtiment de 119 m² au sol sur 3 étages. Pour cela, deux dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de l'Etat (pour une subvention attendue de l'ordre de 14 000 €) et auprès de la Région (pour une subvention attendue de l'ordre de 25 000 €). Pour ne pas perdre le droit à la gérance tabac, un compromis de vente doit être signé avant le 30 juin. Un rendez-vous chez le Notaire a été pris pour le 28 juin. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente avec le propriétaire pour l'immeuble cadastré B 182 d'une valeur de 47 000 € ;
- De rappeler que l'achat de cet immeuble est conditionné par l'obtention des dispositifs d'aides financières de l'Etat et de la Région.

3 : Délibération : Autorisation donnée au Maire, ou son représentant, de signer un compromis de vente en vue de l'achat du fonds de commerce de l'immeuble cadastré B 182 et sa licence IV, avec l'exploitante, pour une valeur d'achat de 20 000€.

M. le Maire rappelle le contexte pour l'achat du fonds de commerce et la licence IV, pour continuer l'activité de bar, tabac, dépôt de pain, épicerie de base et produits de première nécessité. Pour ne pas perdre le droit à la gérance tabac, un compromis de vente doit être signé avant le 30 juin. Un rendez-vous chez le Notaire a été pris pour le 28 juin. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente avec l'exploitante pour son fonds de commerce et sa licence IV, d'une valeur de 20 000 € ;
- De rappeler que l'achat de ce fonds de commerce et de cette licence IV est conditionné par l'obtention des dispositifs d'aides financières de l'Etat et de la Région

4 : Délibération : Souscription d'un emprunt de 65 000 € (taux fixe) sur le budget principal, comme prévu dans le budget primitif (cf. PV de la séance du 10 mai 2023 : avis favorable à l'unanimité des conseillers présents). Banques consultées : Banque Postale, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole

Mme PEGHAIRE donne lecture des offres des 3 banques précitées avec des durées de remboursement de 10 et 15 ans. Des renseignements complémentaires vont être demandés aux banques. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires pour souscrire un emprunt de 65 000 €, sur une durée de 10 ans, auprès de la banque la plus avantageuse pour la collectivité.

5 : Délibération : Projet d'installation de panneaux solaires sur le toit de la salle polyvalente et bénéficiant d'une autoconsommation partagée (école, local technique et salle

polyvalente). Devis pour simulation énergétique et économique de l'opération d'autoconsommation et démarches auprès d'ENEDIS pour la création d'autoconsommation collective : EI PEREZ Nicolas pour un montant de 2 940 €

Suite aux conseils municipaux précédents, où a été abordé le sujet, M. le Maire s'est renseigné auprès de Groupama pour connaître le surcoût en assurance pour la salle polyvalente en cas d'installation de panneaux solaires. Le surcoût est estimé à 400 €/an.

Pour savoir si le projet est rentable, il sera demandé à un cabinet d'étude de faire une analyse. La société Nicolas EI PEREZ a proposé un devis de 2940 € TTC pour cette étude.

Dans un premier temps, il sera demandé l'avis d'un résident de la commune connaissant le sujet.

6 : Délibération : possibilité de contrat par alternance à l'école maternelle

Après avoir demandé l'avis des enseignantes, (favorable), M. le Maire donne une estimation du coût d'un alternant sur la période scolaire : environ 11 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette requête.

7 : Délibération : signature d'une convention de mise à disposition du local chasse aux chasseurs

Pour pouvoir bénéficier d'aides de la part de la Fédération Nationale de la chasse, la société de chasse locale doit passer une convention de mise à disposition du local avec la Mairie.

Le local sera mis à disposition des chasseurs à titre gratuit, mais ils s'engagent à participer à l'opération « j'aime la nature propre », qui consiste à effectuer une journée de nettoyage de la nature sur la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit du local avec le représentant de l'ACCA.

8 : DIVERS : Ecole

M. le Maire fait part de sa rencontre avec Mme GIRAUD, qui sera la nouvelle directrice de l'école municipale, et qui s'occupera de la classe élémentaire, tandis que la classe maternelle sera gérée par Mme MOURGUES, à la rentrée 2023.

8 : DIVERS : Retour agent technique d'arrêt maladie

M. le Maire fait part du retour après arrêt maladie de M. Jean-Pierre GOMES. Il reprend avec un mi-temps thérapeutique de 3 mois, avec des restrictions concernant les gestes à effectuer.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, et sans d'autres sujets ajoutés, M. le Maire lève la séance à 23h00.

Le secrétaire.
Gilles BERINGER

Le Président.
Alain GARNIER

